Image not found or type unknown

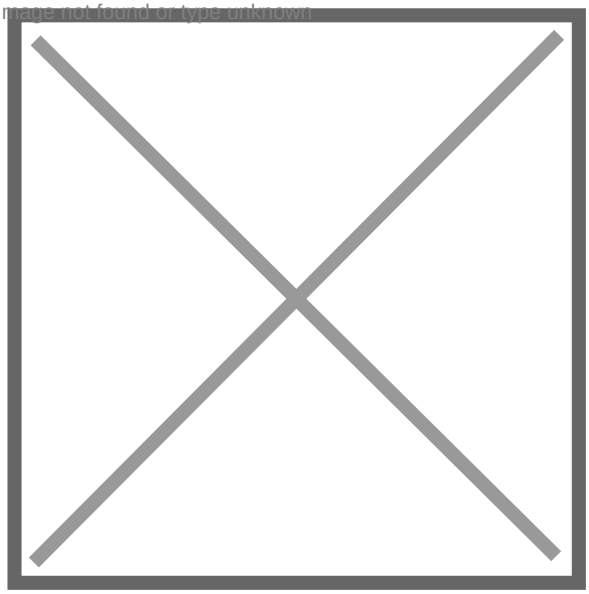

Accusations mensongères de mes voisins.

Par **tomas14**, le **20/02/2009** à **19:42**

Bonjour,

Je suis locataire depuis plusieurs années d'un studio dans une résidence des années 60, donc très mal insonorisée. Depuis quelques temps, j'ai des soucis avec mes voisins au dessus pour leur avoir simplement fait remarquer qu'ils étaient un peu " bruyants ". Leur ayant demandé - gentiment, je précise -, d'éviter de marcher en talons sur le carrelage le dimanche matin ainsi que d'avoir la gentiellesse de bien vouloir prévenir quand ils font des travaux, chose qu'ils font souvent. Bref, rien de bien méchant je pense ...

Sauf qu'ils l'ont très mal pris et j'ai l'impression que depuis, ils font tout leur possible pour me faire partir. En fait, je pense qu'ils ont simplement peur de moi (ils sont agés et propriétaires je précise). Ils se sont plaint au syndic que je les insultais et les menaçais. Il me font également passer pour un fou dans toute la résidence. Sauf que tout ceci est d'autant faux que ce sont eux qui m'insultent. Même si j'avoue avoir une fois craqué en répliquant d'un " sale con ". J'ai d'abord eu droit à un simple rappel à l'ordre du syndic pour des faits que je n'avais pas commis et maintenant, c'est mon proprio qui menace de ne pas me renouveller le bail si je ne cesse pas mon, je cites : comportement perturbateur.

Aussi j'aurai voulu savoir si j'avais un recours ? Porter plainte pour diffamation et/ou calomnies par exemple ? Je suis d'autant embété que je n'ai pas les moyens de déménager actuellement et que je risque réellement de me retrouver à la rue ...

Merci ...

Par **rose** , le **11/09/2012** à **13:33**

bonjour Thomas
je viens juste de lire votre message et j'aimerai savoir de vos nouvelles ..sachant qu'il m'arrive les mémes choses ....je le vis trés mal donc j'imagine trés bien ce que vous avez du supporter !
il m'est trés compliqué de prouver tout cela.. moi aussi mes voisins du dessus et proprio ..font tout pour me faire partir et pareil je n'ai pas de logement !! tout celà pour avoir prouvé que je vivais dans un appartement insalubre !
Merci d'avance
Cordialement .

Par **Lag0**, le **11/09/2012** à **14:59**

Bonjour,
Si la justice vous a définitivement blanchi des accusations, vous pouvez à votre tour porter plainte pour dénonciation calomnieuse...

Par **tomas14**, le **11/09/2012** à **15:17**

Bonjour,

Sachez que le voisin en question m'a carrément trainé en justice sur une base d'accusations aussi grossières que mensongères dont une très grave (port d'arme). Le tout appuyé par les faux témoignages de ses amis copropriétaires, souhaitant sans doute eux aussi " rester entre eux ". Une simple vérification sur les lieux aurait pourtant suffit à me disculper étant donné que le procès verbal comportait des impossibilités matérielles, ce que la police a refusé de faire. Ayant finalement apporté moi même la preuve de mon innocence, il a heureusement perdu son procès. Mieux, il ne s'est même pas présenté.

Ce que j'en, retient, c'est :

1- C'est à celui qui porte plainte le premier. Surtout si vous êtes jeune et pauvre et lui vieux et riche, dites vous que vous ferez d'autant un coupable idéal. C'est triste à dire mais c'est la réalité.

2- Les flics ne font aucune vérification pour les petites affaires. On peut donc accuser n'importe qui de presque n'importe quoi. A la limite plus c'est gros, mieux ça passe. Dans mon cas, les auteurs des faux témoignages n'ont même jamais été inquiétés.

3- Contrairement à la légende, la présomption d'innocence n'existe pas en France. Dans la plupart des cas, vous devrez en apporter la preuve. La encore, votre age/statut

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés

social/pédigrée/physique, peuvent jouer contre vous

Au final : près d'une année d'angoisse pour rien et un voisin qui continue son bordel !

Je n'ai qu'une chose à dire : bravo la justice française !

Bonne chance.

PS : désolé pour l'édit déplacé, j'avais supprimé le message par erreur.

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés